

**Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du 2 novembre 2015**

**Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la mise à disposition de logements sociaux pour l'association Aurore ;**

Vu l'article L441 du Code de la construction et de l'habitation qui précise que l'attribution des logements locatifs sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement, afin de satisfaire les besoins des personnes de ressources modestes et des personnes défavorisées ;

Vu les articles L345-1 à L345-4 du Code de l'action sociale et des familles, relatifs aux Centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;

Considérant que les Centres d'Hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) est un dispositif d'hébergement d'urgence dans lequel toute personne accueillie doit pouvoir y demeurer jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée ;

Considérant que le CHRS SILOE, géré par l'association Aurore, accueille et accompagne des personnes concernées par des problèmes d'addiction ;

Considérant que le CHRS dispose de 3 chambres d'hôtel et de 25 appartements dans le secteur privé ;

Considérant que la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement en Île-de-France demande à ce que l'offre d'hébergement ne soit plus située dans le parc privé ;

Considérant que l'action du CHRS SILOE permet d'accompagner la sortie de l'addiction à travers un hébergement stable ;

Considérant qu'en 2014, 7 personnes sont sorties du dispositif par un relogement pérenne ;

Considérant l'intérêt d'accompagner les missions du CHRS SILOE par la mise à disposition de logements sociaux dont l'association Aurore serait locataire ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris permette la mise à disposition de logements sociaux du 9<sup>e</sup> arrondissement, sur le contingent Ville de Paris, au bénéfice du CHRS SILOE, afin d'accompagner ses missions d'hébergement et de réinsertion sociale.**